

• **Puces noires: Compte à rebours imminent**

À partir du 1er avril 2014, les opérateurs télécoms seront tenus de désactiver totalement une partie du parc des cartes SIM prépayées. Cette mesure cible uniquement les cartes mises en circulation avant le 1er avril 2014 et n'ayant pas été utilisées avant cette date. L'Agence nationale de réglementation des télécommunications avait déjà pris une décision en ce sens (cf. L'Economiste du 13 février 2014). En principe, la réactivation des puces noires ne doit se faire qu'après une identification complète et précise du client. La désactivation automatique devrait, selon l'ANRT, «impacter significativement le marché de vente informelle des cartes SIM. Les abonnés actifs avant le 1er avril 2014 auront droit à un numéro d'appel mis à disposition par leurs opérateurs pour se renseigner sur les modalités pratiques d'identification. Maroc Telecom, Inwi et Méditel ont jusqu'au 1er avril 2015 pour identifier les abonnés clandestins. *F. F.*